

Revenus et pauvretés depuis 1996

Dominique Demailly, Émilie Raynaud*

En 2004, le niveau de vie moyen mensuel des individus s'établit à 1 503 euros. La répartition des revenus est inégalitaire : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 9,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 37 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 1996 et 2004, le niveau de vie moyen des personnes actives progresse plus rapidement que celui des inactifs. La pauvreté monétaire baisse tendanciellement jusqu'à stagner en fin de période. Depuis 1996, la population pauvre est composée davantage de personnes seules et inactives, de familles monoparentales et de familles nombreuses, et elle se déplace vers les grandes villes.

L'approche de la pauvreté par les conditions de vie permet une analyse complémentaire à la pauvreté monétaire, en traitant des difficultés matérielles rencontrées par les ménages. Ainsi, près du quart de la population appartient à l'une ou l'autre catégorie, mais 5 % seulement des individus cumulent les deux formes de pauvreté.

Faute de disposer d'informations individualisées sur l'allocation des ressources au sein des ménages, tous les individus d'un même ménage ont, par hypothèse, le même niveau de vie. Le calcul du niveau de vie s'appuie sur le revenu disponible et la structure du ménage. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. Le niveau de vie individuel, qui se déduit de ce revenu disponible du ménage en tenant compte de la taille et la composition de ce dernier (*voir Glossaire*), prend mécaniquement des valeurs inférieures à celui-ci.

En 2004, le niveau de vie moyen mensuel s'établit à 1 503 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 314 euros par mois. À titre de comparaison, le montant net mensuel du Smic en 2004 s'établit à 985 euros en moyenne sur la base d'un temps plein.

Les niveaux de vie sont moins dispersés que les revenus disponibles

En 2004, les 10 % des individus les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 753 euros par mois (*figure 1*). Le niveau du RMI pour une personne seule est assez largement inférieur à ce seuil (418 euros). Le minimum vieillesse est de 588 euros mensuels pour une personne seule et le montant de minimum vieillesse prévu pour un couple (1 054 euros) équivaut à un niveau de vie individuel de 702 euros.

* Dominique Demailly appartient à la division Conditions de vie des ménages et Émilie Raynaud à la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

1. Niveau de vie mensuel individuel, inégalités et concentration des niveaux de vie

	2004
D1	753 €
Moyenne	1 503 €
Médiane (D5)	1 314 €
D9	2 363 €
Rapport interdécile (D9/D1)	3,1
S20 (en %)	9,6
S50 (en %)	32,0
S80 (en %)	63,4

Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : S20 (resp. S50, S80) est la part des niveaux de vie détenue par les 20 % (resp. 50 %, 80 %) des individus les plus modestes.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004.

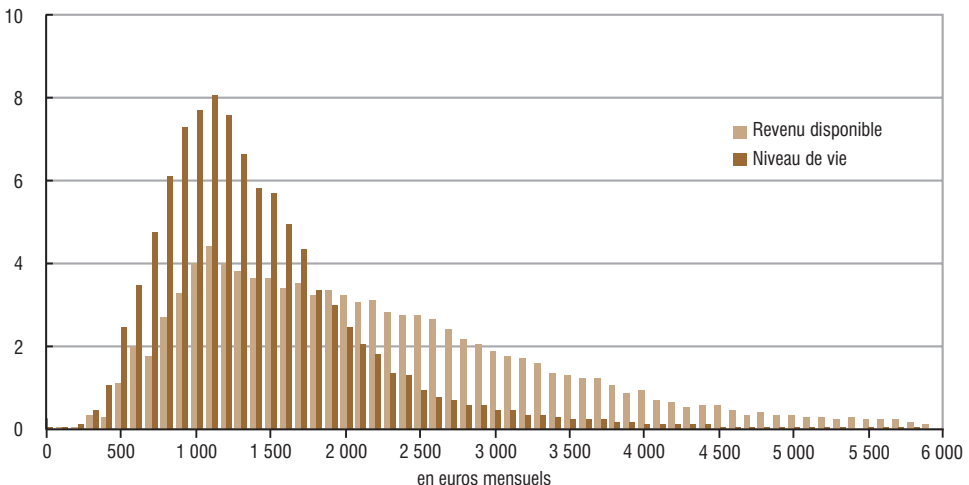
Les 10 % d'individus les plus aisés ont un niveau de vie au moins 1,8 fois plus élevé que le niveau de vie médian. Les 10 % des individus les plus modestes ont un niveau de vie au moins 1,7 fois plus faible que le niveau de vie médian.

La répartition des revenus est inégalitaire : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 9,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, la moitié des individus les plus modestes 32 %, et les 20 % des individus les plus aisés 37 %. L'ampleur des inégalités est en outre un peu sous-évaluée au travers de la source utilisée. Les revenus du patrimoine, dont la détention se concentre chez les ménages les plus aisés, ne sont en effet pris en compte que partiellement dans l'enquête *Revenus fiscaux (encadré 1)*.

Pour plus d'un tiers des individus, le niveau de vie est compris entre 1 000 euros et 1 500 euros par mois. La tranche de revenu disponible qui permet de regrouper un pourcentage équivalent des ménages est quant à elle nettement plus large, comprise entre 1 000 euros et 2 000 euros par mois (*figure 2*).

2. Distributions des niveaux de vie et du revenu disponible mensuel des ménages en 2004

en %



Note : au-delà de 6000 euros, les distributions ne sont pas représentées.

Lecture : le pas de l'histogramme est de 100 euros ; la hauteur de la barre de coordonnées n en abscisse est donc égale à la proportion de revenus ou niveaux de vie compris entre n et $n+100$ euros : ainsi 5,7 % des individus ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 500 euros et 1 600 euros et 3,6 % des ménages ont un revenu disponible compris entre 1 500 euros et 1 600 euros.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004.

Les concepts de niveau de vie et les préconisations récentes

La mesure des inégalités monétaires peut s'appuyer sur différents concepts de revenu. On utilise usuellement une mesure monétaire du niveau de vie, s'appuyant sur les revenus d'activité, les prestations sociales et les impôts directs. Mais la mesure et le concept résultent de conventions et sont sujets à critiques. Ces questions ont été très largement abordées dans le cadre du groupe de travail du Conseil national pour l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités. Constitués de responsables d'associations, chercheurs, journalistes, représentants syndicaux, professionnels de la statistique et plus généralement experts du domaine, ce groupe de travail s'est réuni pour définir les orientations à venir dans ce domaine pour la statistique publique. Son rapport devrait être rendu public dans les semaines qui viennent.

En particulier, le groupe a largement débattu de la question de l'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vastes, avec trois extensions privilégiées : la notion de loyer imputé, la production domestique et la valorisation monétaire des consommations de services publics individualisables tels l'éducation ou la santé.

La notion de loyer imputé correspond à la prise en compte dans le niveau de vie d'un équivalent loyer pour les propriétaires, correspondant au loyer qu'ils déboursaient s'ils occupaient le même logement à titre locatif. L'individu qui est propriétaire de son logement est plus riche chaque mois, par rapport à la personne locataire, du loyer qu'il n'a pas à payer. Il ne faut cependant pas oublier que le fait de devenir propriétaire relève d'un arbitrage, souvent lié au cycle de vie. Mais il n'en reste pas moins qu'à revenu égal un ménage propriétaire de son logement aura une situation matérielle plus favorable que celui qui est locataire. Ne pas prendre en compte cette dimension reviendrait ainsi à fausser la mesure des inégalités monétaires.

Par ailleurs la résidence principale fait partie du patrimoine des ménages, du moins pour ceux qui sont propriétaires. À ce titre, enrichir les

ménages propriétaires du loyer équivalent au logement qu'ils possèdent relève du même ordre que la connaissance des revenus de l'ensemble des patrimoines des ménages. La prise en compte des loyers fictifs vient compléter les revenus du patrimoine financier et du patrimoine immobilier de rapport, intégrés dans le concept de niveau de vie standard.

Pour ces raisons, le groupe de travail du Cnis a préconisé la prise en compte de cette dimension dans le concept de niveau de vie. L'impact de celle-ci sur le niveau de vie a pu être abordé dans cet ouvrage, du moins pour les personnes âgées, population plus souvent propriétaire et donc plus susceptible de voir son niveau de vie modifié par le changement de concept (voir dossier *Les seniors*). La valorisation monétaire de la production domestique pose plus de difficultés. En particulier, la question du taux de salaire à prendre en compte pour la valorisation de la production est difficile à justifier. Pour ces raisons, le groupe de travail du Cnis a préféré recommander de ne pas inclure cette dimension dans le concept de niveau de vie standard. Mais il a insisté sur l'importance de mesurer les inégalités dans la production domestique au travers du temps consacré aux activités, plutôt qu'au travers de leur équivalent monétaire.

Le groupe est arrivé aux mêmes préconisations pour les consommations de services publics, dont les plus importantes sont sans doute l'éducation et la santé. Du point de vue de l'éducation, s'agissant de la scolarité obligatoire, les inclure dans le niveau de vie ne changerait pas significativement la mesure des inégalités. En revanche, les coûts unitaires de formation sont plus élevés dans les formations professionnelles, alors qu'elles sont souvent considérées comme des filières pour les élèves en difficulté. Les prendre en compte dans le niveau de vie reviendrait alors à enrichir les étudiants concernés plus que les autres, ce qui ne correspond pas nécessairement à la vision intuitive du « bien-être ». La conclusion a été la même dans le domaine de la santé. Prendre en compte ce type de dépenses dans le niveau de vie aboutirait en effet à des interprétations peu communes : les individus recourant le plus fréquemment au système de soins se verraient « enrichis » des dépenses correspondantes.

Les individus dont le niveau de vie est compris entre 1 100 et 1 200 euros représentent une proportion importante de la population (environ 8 %). La distribution des revenus disponibles, plus étalée vers le haut de l'échelle que celle des niveaux de vie, indique une répartition des ménages plus régulière dans les tranches de revenus supérieures. Ainsi, la tranche de revenu disponible comprise entre 1 100 euros et 1 200 euros regroupe 4,5 % des ménages et celle comprise entre 2 400 euros et 2 500 euros compte encore près de 3 % des ménages. Le nombre moyen d'unités de consommation (*voir Glossaire*) étant plus important dans les ménages bénéficiant d'un revenu disponible élevé, plus le revenu disponible est élevé, plus l'écart avec le niveau de vie a tendance à s'accroître, ce qui explique la moindre dispersion des niveaux de vie.

Entre 1996 et 2004, les revenus les plus modestes ont augmenté plus vite que les autres

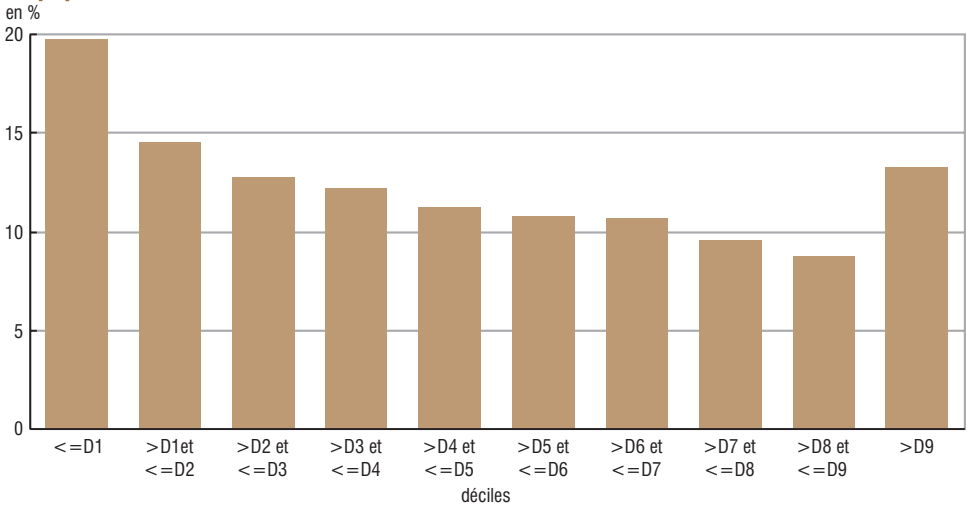
De 1996 à 2004, le niveau de vie moyen a augmenté de près de 12 % hors inflation, soit de 1,4 % en moyenne par an. Par comparaison aux salaires, qui constituent une partie seulement des ressources prises en compte dans le niveau de vie, l'évolution de ce dernier est assez dynamique. En effet, les salaires nets des prélèvements sociaux ont augmenté en euros constants de 0,6 % par an en moyenne de 1998 à 2004 dans le secteur privé et semi-public ; ceux de la fonction publique d'État de 0,3 % en moyenne. Sur la même période, l'augmentation du niveau de vie moyen, qui est évalué net de prélèvements sociaux mais aussi d'impôts directs, est de 1,5 % en moyenne par an.

Le niveau de vie moyen était en 1996 de l'ordre de 15 940 euros annuels, évalués en euros constants de 2004. Les valeurs du niveau de vie moyen de 1996 et de 2004 ne sont toutefois pas directement comparables. L'année 2002 est en effet le point de départ d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, qui inclut les revenus soumis à prélèvement libératoire, non pris en compte dans les enquêtes antérieures, et dont les sources ont fait l'objet de changements de méthodologie (*voir annexe Sources et méthode*).

Suivant l'évolution générale des niveaux de vie, les déciles ont tous augmenté de 1996 à 2004, mais à des rythmes légèrement différents : la hausse est plus importante pour les déciles inférieurs, de près de 16 % pour le premier décile à 12 % pour le quatrième. Elle est de 10 % à 11 % pour les suivants et de 8 % pour le dernier décile. Entre 1996 et 2004, un rattrapage modéré des plus bas niveaux de vie par rapport aux autres a eu lieu. Le rapport interdécile connaît de fait une légère tendance à la baisse, passant de 3,35 en 1996 à 3,14 en 2004. Le rapport du dernier décile à la médiane (D9/D5) est resté quasiment stable (1,83 en 1996 et 1,80 en 2004), tandis que son équivalent dans la partie inférieure de la distribution (D5/D1) affiche une baisse modérée (1,83 en 1996 contre 1,74 en 2004).

Une analyse des évolutions des niveaux de vie moyens selon la position dans l'échelle des revenus met en évidence que la croissance des revenus entre 1996 et 2004 a profité aux niveaux de vie extrêmes et plus particulièrement aux individus les plus modestes (*figure 3*). Ainsi, entre 1996 et 2004, c'est le niveau de vie moyen des personnes situées en deçà du premier décile qui a le plus fortement augmenté (près de 20 %), ainsi que celui des personnes situées entre le premier et le deuxième décile (près de 15 %). Cela ne signifie pas que les personnes qui appartenaient au bas de la distribution en 1996 ont toutes vu leur niveau de vie augmenter dans ces proportions. Les groupes définis par les déciles ne sont en effet pas des catégories fixes. Ils ne sont pas nécessairement composés des mêmes individus en 1996 et en 2004 : le niveau de vie de chacun évoluant au cours du cycle de vie, à des rythmes variables, la position de l'individu

3. Évolution réelle du niveau de vie moyen entre 1996 et 2004 pour chaque décile de population



Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Le niveau de vie moyen des individus qui appartiennent aux 10 % les plus modestes de la population en 2004 a progressé de 20 % environ par rapport à celui des 10 % d'individus les plus modestes en 1996.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 2002 et 2002 rétropolée, 2004.

dans l'échelle des niveaux de vie peut changer. Mais à l'heure actuelle, le dispositif statistique ne permet pas d'opérer un suivi temporel en matière de niveaux de vie.

La hausse des niveaux de vie a également profité aux personnes les plus à l'aise financièrement. Celles situées au-delà du dernier décile ont connu en effet la troisième évolution la plus forte : le niveau de vie moyen y a augmenté de 13 % entre 1996 et 2004. Les plus hauts revenus sont plus sensibles à la conjoncture que ceux des catégories intermédiaires et ont davantage profité de l'embellie économique jusqu'en 2001. Le niveau de vie des plus modestes a notamment bénéficié des revalorisations de prestations sociales (majoration de l'allocation de rentrée scolaire en 1997, de l'allocation de solidarité spécifique en 1998) et des revenus de remplacement (mise en place d'une retraite minimale pour les anciens agriculteurs).

Mesurées cette fois à l'aune de la répartition de la masse des revenus entre les différents niveaux de vie, les inégalités apparaissent toutefois plutôt stables entre 1996 et 2004. Ainsi, les individus sous le premier décile détiennent 3,8 % de la masse des revenus par équivalent-adulte en 1996 et 4 % en 2004. Les individus au-dessus du dernier décile détiennent 22,1 % de cette masse en 1996 et 22,6 % en 2004.

Le niveau de vie moyen des actifs a augmenté plus vite que celui des inactifs de 1996 à 2004

Sur la période 1996-2004, le niveau de vie des personnes actives au sens du Bureau international du travail (*voir Glossaire*) a davantage progressé que celui des inactifs âgés de 18 ans ou plus (12,7 % contre 10,4 %). Le niveau de vie moyen des actifs, qui était supérieur de 11,6 % à

celui des inactifs en 1996, lui est supérieur de 12,9 % en 2004. Cette dernière comparaison est toutefois à considérer avec prudence, dans la mesure où l'estimation du revenu disponible ne comprend pas strictement les mêmes éléments à ces deux dates¹. Entre 1996 et 2004 le nombre de chômeurs a diminué de 11 % et le taux de chômage est passé de 12 % à 9,9 %. Cette évolution de la part respective des actifs occupés et des chômeurs dans la population des actifs explique en partie l'augmentation du niveau de vie moyen des actifs.

Au sein des actifs, le niveau de vie moyen des chômeurs a progressé un peu plus que celui des actifs occupés (13,5 % contre 11,7 %), mais il lui reste inférieur en niveau d'un tiers environ.

Parmi les actifs occupés, le revenu des indépendants a été particulièrement dynamique, augmentant de 20 % de 1996 à 2004. Le revenu de cette catégorie d'actifs est en effet très sensible à la situation économique et leur niveau de vie moyen a augmenté plus vite pendant la période de conjoncture favorable.

De 1996 à 2004, le revenu de la population des 65 ans ou plus, retraités ou inactifs, a un peu moins progressé que la moyenne, de 10 % contre près de 12 % pour l'ensemble de la population (*voir dossier Les seniors*). Les revenus de cette catégorie proviennent en effet en majeure partie des pensions de retraite, qui sont pour la plupart indexées sur l'inflation. En période de croissance, les revenus des actifs augmentent en général plus vite que les prix et donc, hors effets de structure, grosso modo plus vite que ceux des retraités. En contrepartie, lors des périodes de ralentissement économique, le niveau de vie des retraités a tendance à rattraper celui des actifs.

Les niveaux de vie des personnes pauvres sont fortement concentrés

Dans l'Union européenne et un certain nombre de pays de l'OCDE, sont considérés comme pauvres d'un point de vue monétaire, les individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à un certain seuil, déterminé en proportion du niveau de vie médian de la population. La pauvreté monétaire est ainsi dans ces pays une notion relative, dans la mesure où le seuil de pauvreté dépend du niveau global des revenus et de leur répartition dans l'ensemble de la population. La valeur du seuil évolue chaque année en fonction des modifications de la distribution des niveaux de vie.

En 2004, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane représente en France un niveau de vie individuel de 788 euros par mois (figure 4). Le taux de pauvreté est selon ce seuil de 11,7 % en 2004, ce qui représente environ 6,9 millions de personnes. Au seuil de pauvreté à 50 %, le taux de pauvreté tombe à 6,2 %, ce qui représente plus de 3 millions de personnes pauvres en moins. Entre les seuils de pauvreté à 50 % et à 60% du niveau de vie médian, l'écart, de 130 euros par mois en 2004, indique une forte concentration de la population pauvre à des niveaux de vie proches du seuil de pauvreté à 60 %.

En 2004, le niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de 60 % est ainsi de 646 euros par mois, soit 140 euros de moins que le seuil (figure 4). La moitié des individus considérés comme pauvres selon ce seuil disposent donc de niveaux de vie compris dans une fourchette large de 140 euros par mois.

Les 10 % d'individus les moins pauvres ont un niveau de vie 1,2 fois supérieur à la médiane des niveaux de vie de leurs pairs. Les 10 % d'individus les plus pauvres ont quant à eux un niveau de vie au moins 1,4 fois inférieur à cette médiane, ce qui indique une plus forte dispersion des revenus les plus modestes.

1. La part des revenus soumis à prélèvements libératoires, ajoutés aux revenus mesurés avant 2002 par l'ERF, n'est pas nécessairement la même dans les deux catégories, actifs et inactifs.

De 1996 à 2004, une diminution de la pauvreté monétaire, qui s'interrompt en fin de période

Entre 1996 et 2004, l'augmentation générale des niveaux de vie (*cf. supra*) conduit à une augmentation mécanique du niveau de vie médian, et donc du seuil de pauvreté relatif : le seuil à 60 % progresse de 10,6 % en euros constants.

La pauvreté monétaire mesurée par ce seuil s'inscrit à la baisse. Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie est ainsi passé de 13,5 % en 1996 à 12,2 % en 2002 (*figure 4*). Au regard de la précision statistique avec laquelle s'effectue l'estimation du taux de pauvreté au seuil de 60 % (+/- 0,5 point en 2004), on peut considérer que la période 2003-2004 correspond à une stabilisation du taux de pauvreté, qui atteint 11,7 % en 2004. Au total, le nombre de personnes pauvres a diminué de 761 000 entre 1996 et 2004.

4. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2004

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004
Seuil à 60 % de la médiane							
Taux (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7
Seuil (en euros 2004)	707	720	750	784	790	790	788
Niveau de vie médian des pauvres (en euros 2004)	578	596	622	657	662	650	646
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros 2004)	550	570	600	630	640	630	630
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0
Seuil à 50 % de la médiane							
Taux (en %)	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2
Seuil (en euros 2004)	589	600	625	654	659	659	657
Niveau de vie médian des pauvres (en euros 2004)	484	511	538	559	566	571	567
Niveau de vie moyen des pauvres (en euros 2004)	450	480	500	540	540	540	540
Écart niveau de vie médian/seuil de pauvreté (en %)	17,8	14,7	14,0	14,4	14,0	13,2	13,7

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.
 Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, *2002 rétropolée à 2004.

La diminution du taux de pauvreté de 1996 à 2002, alors que les seuils de pauvreté augmentent régulièrement, traduit une amélioration plus rapide du niveau de vie des individus les plus modestes sur cet intervalle de temps. Ce rattrapage des plus bas niveaux de vie semble s'interrompre en fin de période. En 2003 et 2004, le seuil et le taux de pauvreté stagnent. Le niveau de vie des plus modestes semble donc suivre le même rythme que celui du reste de la population.

De 1996 à 2004, le niveau de vie médian de la population pauvre s'est rapproché du seuil de pauvreté à 60 % : l'écart est de 16 % en 2004 contre 18 % en 1996. De fait, les revenus des plus modestes ont augmenté légèrement plus vite que les revenus de l'ensemble de la population (*cf. supra*). La moyenne des niveaux de vie des personnes pauvres au seuil de 60 % est systématiquement inférieure à sa médiane (*figure 4*), en raison de la plus forte dispersion des revenus dans le bas de la distribution. Elle suit de 1996 à 2002 la même évolution que la médiane. Les individus les plus pauvres ont donc vu leur niveau de vie progresser plus vite que celui de l'ensemble des personnes pauvres. L'écart relatif entre le niveau de vie moyen et le seuil de pauvreté reste en 2004 inférieur à celui constaté en 1996.

La part des familles nombreuses dans la population pauvre diminue, au profit des personnes seules et des familles monoparentales

De 1996 à 2004, la population considérée comme pauvre au sens monétaire a vu sa composition évoluer (figure 5). Les personnes avec ou sans enfant(s) vivant sans conjoint y sont surreprésentées. Elles constituent environ un tiers en 2004 de la population des personnes pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian, alors qu'elles comptent pour un cinquième dans la population totale. De fait, le taux de pauvreté des personnes vivant seules est de 16 % environ et celui des familles monoparentales de 22 %.

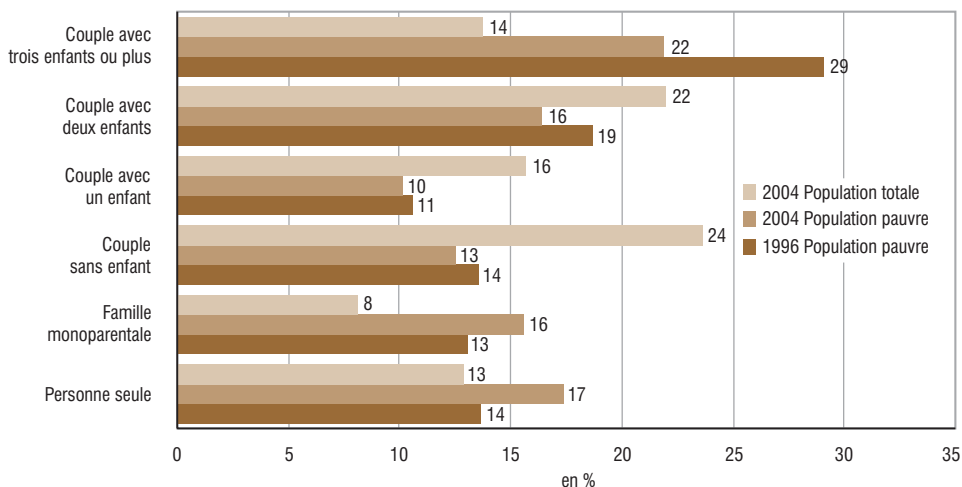
La proportion des personnes vivant sans conjoint a en outre augmenté de 1996 à 2004 parmi les défavorisés. Les personnes seules représentent ainsi 17 % des pauvres en 2004 contre 14 % en 1996, et les familles monoparentales 16 % contre 13 % en 1996. Dans la population totale, la part de ces types de ménage n'a crû que d'un point sur la même période.

Comme en 1996, les familles nombreuses (couples avec trois enfants ou plus) constituent la configuration familiale la plus fréquente dans la population des pauvres en 2004 : 22 %, alors qu'elles ne représentent que 14 % de la population totale. Leur taux de pauvreté est en 2004 de 18 %. Sur la période considérée, la part des familles nombreuses au sein des pauvres a diminué de plus de 7 points, mais dans la population totale, bien que ce soit la configuration familiale qui connaisse la plus forte diminution en proportion, sa part baisse seulement de 2,5 points.

Prises dans leur ensemble, les personnes vivant en couple sont sous-représentées parmi les pauvres. La catégorie la moins représentée est naturellement celle des couples sans enfant ; seuls 6 % d'entre eux peuvent être considérés comme pauvres au sens monétaire en 2004. Les couples de deux conjoints actifs dont la personne de référence a moins de 65 ans, qui bénéficient des économies d'échelle générées par la vie en commun mais aussi d'une double source de revenus lorsqu'ils sont en emploi, sont particulièrement sous-représentés dans la

5. Répartition de la population pauvre selon le type de famille en 1996 et 2004, et part de chaque type de famille dans l'ensemble de la population en 2004

Type de famille*



* Les ménages sans famille principale ne sont pas représentés dans le graphique.

Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Lecture : en 1996, les couples avec trois enfants ou plus représentaient 29 % de la population pauvre ; en 2004, ils en représentent 22 % alors qu'ils ne constituent que 14 % de la population totale.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 et 2004.

population pauvre. Ils en représentent 22 %, contre 43 % de l'ensemble de la population. Leur taux de pauvreté est de 6 %.

Les couples de la même catégorie d'âge où l'homme est actif et la femme inactive, sont en revanche légèrement plus présents en proportion dans la population des pauvres que dans l'ensemble : 16 % d'entre eux sont pauvres au sens monétaire. La mesure de la pauvreté monétaire ne prend toutefois pas en compte, par définition, la valeur de la production domestique dont le conjoint inactif est à l'origine (*encadré 1*).

Les personnes appartenant à des ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus sont légèrement moins présents parmi la population des pauvres qu'en population totale. Leur taux de pauvreté est de 8,6 % inférieur à celui de la population totale.

Pauvreté et inactivité sont plus souvent liées en 2004 qu'en 1996, en particulier pour les personnes sans conjoint

Si le taux de pauvreté monétaire a diminué pour l'ensemble de la population entre 1996 et 2004, ce n'est pas le cas pour toutes les catégories de ménages.

Ainsi, sur la période considérée, le taux de pauvreté augmente chez les personnes seules et inactives : de près de 6 points pour les hommes et de 8 points pour les femmes de moins de 65 ans, et de 4 points pour les personnes de 65 ans ou plus, souvent retraitées. Au sein des familles monoparentales, alors que le taux de pauvreté des mères actives diminue entre 1996 et 2004, celui des mères inactives connaît une hausse conséquente de 11 points.

La relation entre pauvreté et inactivité n'est pas la même lorsque les personnes sont en couple : le taux de pauvreté des couples d'inactifs âgés de moins de 65 ans est quasiment identique en 1996 et en 2004. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans où un seul des conjoints est actif diminue. Dans ce dernier cas, l'analyse varie toutefois selon le sexe du conjoint inactif : le taux de pauvreté des couples où la femme est inactive, majoritaires dans cette catégorie, diminue de 6 points entre 1996 et 2004 tandis que celui des couples où l'homme est inactif augmente.

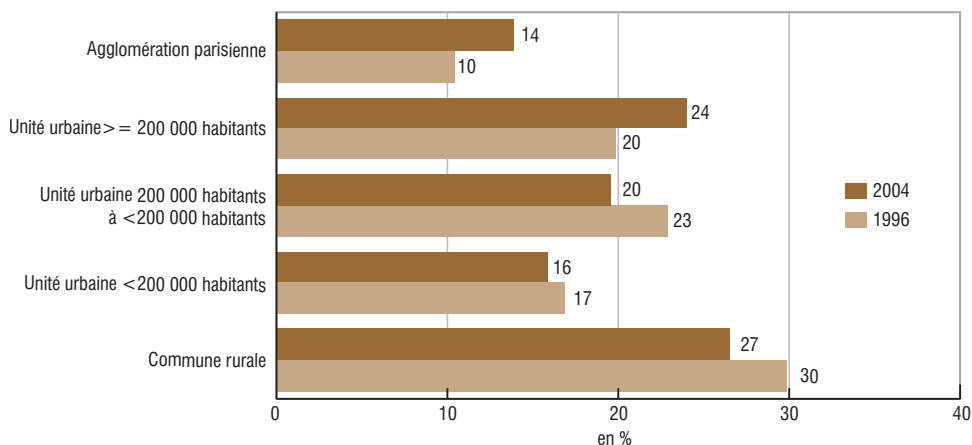
Une pauvreté plus urbaine

Poursuivant le mouvement déjà engagé, la pauvreté monétaire a continué à se déplacer entre 1996 et 2004, des petites agglomérations vers les grandes villes (*figure 6*).

Alors qu'en 1996, 30 % des pauvres habitent une commune rurale, ils n'y sont plus que 27 % en 2004, alors que la proportion de population rurale est restée stable à 26 % entre ces deux dates. La proportion de pauvres vivant dans des villes ayant entre 20 000 et 200 000 habitants, deuxième zone de résidence en 1996, a également diminué de plus de 3 points sur la période ; cette part s'est réduite de 2 points seulement pour la population totale.

Symétriquement, la proportion de pauvres vivant dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants a nettement augmenté, de plus de 4 points à la fois hors et au sein de l'agglomération parisienne, alors que pour l'ensemble de la population, la part de ce type de zone de résidence est restée presque stable.

6. Répartition géographique de la population pauvre en 1996 et 2004



Champ : ensemble des individus dont le ménage a un revenu déclaré positif ou nul et n'a pas une personne de référence étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 et 2004.

L'approche de la pauvreté par les conditions de vie complémentaire à l'approche monétaire

L'approche par les conditions de vie permet une analyse de la pauvreté sous un autre angle, celui des difficultés matérielles rencontrées par les ménages (*encadré 2*).

Toutes choses égales par ailleurs, en 2004, la pauvreté en conditions de vie est fortement liée au niveau de revenus du ménage : elle est d'autant plus fréquente que ce revenu est faible (1^{er} décile de revenu par unité de consommation). Elle concerne aussi davantage les personnes sans conjoint que les couples : appartenir à une famille monoparentale augmente le risque de pauvreté d'existence de près de 8 points. Les personnes originaires du Maghreb ou d'Afrique sont aussi plus touchées, toutes choses égales par ailleurs, par les difficultés matérielles, alors que, inversement, être propriétaire « protège » de cette forme de pauvreté (*figure 7*).

Si la faiblesse des revenus et les difficultés matérielles sont assez naturellement liées, il n'y a pas pour autant identité entre les deux notions. Le fait d'être pauvre en conditions de vie est positivement mais faiblement corrélé au fait d'être pauvre au sens monétaire (0,30). De fait, ces deux groupes ne se recouvrent que partiellement, alors même qu'ils ont été définis de façon à obtenir une population pauvre numériquement du même ordre (14 %, voir *encadré 2*). Près du quart de la population (22 %) appartient à l'une ou l'autre catégorie (pauvreté monétaire ou en conditions de vie) mais 5 % des individus seulement cumulent les deux formes de pauvreté (*figure 8*).

Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui cumulent des conditions de vie difficiles et de faibles ressources sont relativement plus nombreuses parmi les personnes seules et les familles monoparentales (*figure 7*). Y sont également surreprésentés les étrangers (surtout originaires d'Afrique). Le risque de cumuler pauvretés monétaire et en conditions de vie est plus important pour les sans diplôme que pour les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Plus touchés par les deux formes de pauvreté, les agriculteurs et les indépendants se distinguent des autres catégories. Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroît aussi le risque de présenter les deux formes de pauvreté. ■

La pauvreté en conditions de vie

Une approche complémentaire de la pauvreté monétaire est l'analyse en termes de conditions de vie, comme celle d'un manque global d'éléments de bien-être matériel.

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie (parfois appelée pauvreté non monétaire) repose donc sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés de la vie quotidienne. C'est le cumul de manques ou de difficultés, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par le nombre total de privations déclarées par le ménage dans l'enquête européenne *Statistique sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV).

On distingue ainsi plusieurs groupes d'indicateurs de difficultés. Le premier concerne l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages. Certains de ces indicateurs illustrent des situations objectives (« avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois », « ne disposer d'aucune épargne », « être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus »). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (« considérer sa situation financière comme « difficile » ou « être obligé de faire des dettes », « puiser dans ses économies pour équilibrer le budget »).

Le deuxième groupe d'indicateurs porte sur les retards de paiement des dépenses courantes pour des raisons financières. Trois indicateurs distinguent les ménages qui ont répondu lors de l'enquête « avoir été dans l'impossibilité, au cours des douze derniers mois et en raison de problèmes d'argent », « de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone », « des loyers et charges liées au logement » ou « des versements d'impôts ».

La troisième catégorie s'intéresse à quelques restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints. Les neuf consommations retenues sont très hétérogènes. Certaines entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées ; d'autres sont considérées communément comme indispensables pour tout ménage vivant en France.

Les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » et retenus parmi les indicateurs de privation sont l'eau chaude courante, les toilettes et salle de bain à l'intérieur du logement, et le système de chauffage central ou électrique. La taille du logement est prise en

compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégrée à ce groupe d'indicateurs.

Évaluation de la pauvreté en conditions de vie

Sur la base des 27 items retenus ici, le nombre de privations va de 0 à plus de 18. Environ 18 % de la population (*figure*) n'en subissent aucune en 2004, 20 % en subissent une seule. Cette proportion diminue ensuite régulièrement à mesure que le nombre de manques augmente.

Le terme « pauvres en conditions de vie » désigne les ménages dont le nombre de privations est supérieur ou égal à 8. La proportion de personnes subissant au moins 8 carences ou difficultés est du même ordre de grandeur que la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane dans l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Condition, voir annexe Sources et méthode*). En 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie ainsi défini s'établit à 14,3 %.

À noter que jusqu'en 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie était mesuré au travers d'une autre source, les enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Le protocole d'enquête et la formulation des questions dans le dispositif SRCV étant fortement différents, les résultats des deux enquêtes ne sont pas directement comparables.

Distribution des scores de pauvreté en conditions de vie

Valeur du score	En % de la population	En % cumulés
18 et +	0,1	
17	0,2	0,3
16	0,4	0,8
15	0,4	1,2
14	0,8	2,0
13	1,4	3,4
12	1,4	4,8
11	1,7	6,5
10	1,9	8,4
9	2,9	11,3
8	3,0	14,3
7	3,9	18,2
6	5,0	23,2
5	5,6	28,8
4	7,8	36,6
3	10,3	46,9
2	15,8	62,7
1	19,6	82,3
0	17,7	100,0

Champ : ensemble de la population.

Source : SRCV-SILC mai 2004.

7. Analyse des différentes formes de pauvreté

Modèle Logit	Analyse de la pauvreté en conditions de vie		Analyse du cumul entre pauvreté monétaire et de conditions de vie		
			Une seule forme de pauvreté		Deux formes de pauvreté
	(coefficient)	(effet en points)	Monétaire (coefficient)	En conditions de vie (coefficient)	Monétaire et en conditions de vie (coefficient)
Constante	-2,63		-3,77	-2,72	-5,69
Âge de la personne de référence					
De 16 à 25 ans			0,87	0,27	
De 26 à 45 ans			réf.	réf.	réf.
De 46 à 65 ans					-0,31
De 66 à 75 ans	0,51	3,9		0,71	
76 ans ou plus					-0,50
Type de ménage					
Homme seul	0,32	2,3	(0,24)		1,14
Femme seule	0,42	3,1	0,49	0,35	0,90
Famille monoparentale	0,87	7,9		0,83	0,76
Couple sans enfant	-0,34	-1,8		-0,49	(-0,33)
Couple avec enfant	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Autres	0,27	1,8	0,42	0,30	0,41
Diplôme de la personne de référence					
Sans diplôme	0,18	1,2	0,24	(0,11)	0,47
CAP, BEP, BEPC	réf.	0	réf.	réf.	réf.
BTS, BAC, BAC+2	(-0,13)	-0,8	(-0,15)		-0,36
Supérieur	(-0,19)	-1,1	-0,38	(-0,19)	-0,38
Pays de naissance de la personne de référence					
France	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Europe			0,40		
Maghreb	0,52	4,0		0,23	1,26
Afrique	0,68	5,7		0,38	1,49
Autres	0,45	3,4	0,71	0,32	0,98
Statut d'occupation du logement					
Propriétaires et usufruitiers	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Accédant	0,74	6,3	-0,69	0,96	(-0,26)
Locataire	1,24	13,2	-0,42	1,42	0,72
Logé gratuitement	0,67	5,6	0,47		1,36
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence					
Agriculteur			1,32	-0,37	0,87
Indépendant et professions libérale	-0,31	-1,7	0,62	-0,53	0,32
Cadre	-1,20	-4,6	-1,47	-1,34	-1,58
Profession intermédiaire	-0,47	-2,4	-0,73	-0,54	-0,91
Employé				(-0,12)	
Ouvrier	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Autre					0,41
Situation de la personne de référence vis-à-vis du marché du travail					
Emploi	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Étudiant	-0,54	-2,7	1,98		0,56
Chômage	-0,78	6,8	0,36	(0,18)	1,40
Retraité	-0,49	-2,5	0,24	-0,27	-0,64
Au foyer, handicap			0,74	0,33	0,46
Tranche d'unité urbaine (UU)					
Commune rurale	réf.	0	réf.	réf.	réf.
UU < 20 000 habitants	-0,20	-1,1			-0,53
UU de 20 000 à 100 000 habitants	-0,21	-1,2	-0,26		-0,35
UU de plus de 100 000			-0,15		-0,23
Unité urbaine de Paris	(-0,14)	-0,8	-0,22		-0,94

Modèle Logit	Analyse de la pauvreté en conditions de vie		Analyse du cumul entre pauvreté monétaire et de conditions de vie		
	(coefficient)	(effet en points)	Une seule forme de pauvreté		Deux formes de pauvreté
			Monétaire (coefficient)	En conditions de vie (coefficient)	Monétaire et en conditions de vie (coefficient)
Quintile de revenus					
1	0,48	3,7	///	- 1,26	///
2	réf.	0	///	réf.	///
3	- 0,39	- 2,1	///	- 0,42	///
4	- 1,01	- 4,1	///	- 1,05	///
5	- 0,76	- 3,4	///	- 0,79	///
Intensité d'emploi dans le ménage*					
Ménages sans enfants dépendants					
Pas d'emploi	0,69	5,8	1,69	0,42	2,69
Emploi moyennement saturé	0,77	6,7	1,22	0,86	1,46
Emploi saturé	réf.	0	réf.	réf.	réf.
Ménages avec enfants dépendants					
Pas d'emploi	0,81	7,2	2,58		3,60
Emploi faiblement saturé	0,64	5,3	2,16	0,35	3,24
Emploi moyennement saturé	0,43	3,2	1,63	0,35	2,48
Emploi saturé			1,04	- 0,24	1,44
Handicap dans le ménage					
Oui	0,42	3,1	- 0,26	0,44	
Non	réf.		réf.	réf.	réf.

* L'intensité d'emploi dans le ménage mesure la part du temps passé en emploi pour les personnes du ménage en âge de travailler (entre 16 et 64 ans) sur une période donnée. Il s'agit précisément du rapport entre le nombre de mois travaillés et le nombre de mois travaillables (mois travaillés, au chômage, en retraite ou en inactivité) pour l'ensemble des personnes du ménage. L'intensité d'emploi est donc comprise entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à l'absence d'emploi au sein du ménage sur la période, une valeur de 1 à un nombre de mois travaillés égal au nombre de mois travaillables (emploi saturé). De manière conventionnelle, deux types de ménages ont été introduits dans l'étude afin de mesurer plus précisément l'intensité du travail : les ménages avec enfants dépendants, c'est-à-dire ayant des enfants de moins de 16 ans, ou des enfants âgés entre 16 et 24 ans mais ne travaillant pas, et les ménages sans enfants dépendants. Pour la première catégorie, une modalité supplémentaire a pu être introduite pour l'intensité du travail (emploi faiblement saturé).

Lecture : la première colonne présente les coefficients estimés. Le taux de pauvres en termes de conditions de vie pour la situation de référence vaut environ 6 %. La deuxième colonne (Effet) présente, pour chaque variable, le différentiel de pourcentage par rapport à la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'être chômeur augmente de 7 points la probabilité d'être pauvre en termes de conditions de vie par rapport à la situation sociale de référence (la personne de référence du ménage à un emploi) toutes les autres caractéristiques étant celles de la situation de référence.

*Les coefficients estimés sont significatifs au seuil de 5 % sauf ceux entre parenthèses, significatifs au seuil de 10%.

Source : enquête SRCV mai 2004.

8. Proportion de la population confrontée à la pauvreté

Forme de pauvreté	En %	Effectifs (en millions)
Monétaire et conditions de vie	5,3	3,1
Monétaire seulement	8,2	4,8
Conditions de vie seulement	9,0	5,2
Non pauvres	77,5	45,3

Champ : ensemble de la population.
Source : SRCV-SILC mai 2004.